

La lettre municipale de *Gresse en Vercors*

NUMÉRO 11 - DÉCEMBRE 2025



Cette dernière publication de notre courte mandature arrive dans une période délicate au sens où, à quelques semaines de l'ouverture d'une campagne électorale, nous devons, logiquement, respecter le devoir de réserve qui incombe aux équipes municipales en place. Nous nous sommes donc astreints à traiter chaque sujet abordé de façon la plus factuelle possible.

Ceci étant, il était important d'une part de ne pas vous laisser trop longtemps sans nouvelles de la vie municipale, d'autre part de venir vous apporter quelques informations indispensables pour que vous puissiez anticiper certains événements prochains. Je fais ici référence notamment à l'exercice militaire qui aura lieu sur notre commune dans quelques jours, aux conditions d'ouverture de la station prévue le 20 décembre, au recensement de la population programmé début 2026, etc.

Par ailleurs, je voudrais souligner l'importance à bien des égards de l'arrivée, mi-octobre, de notre nouvelle Secrétaire Générale, madame Héloïse Nief. Comme vous le savez, cette fonction centrale est essentielle pour la bonne marche d'une municipalité.

Depuis un mois et demi, tant pour les agents municipaux que pour nous les élus, son apport - riche de ses compétences, de son expérience et de son savoir-être à la fois bienveillant et exigeant - est synonyme de soulagement, de renforcement et surtout de possibilité enfin d'une prise de recul salutaire, indispensable, pour être collectivement davantage en capacité d'en même temps gérer proprement le présent et appréhender les enjeux pour le futur.

Bientôt le temps des fêtes, des retrouvailles familiales, précieuses occasions d'évoquer des souvenirs communs et de vivre pleinement le moment présent... sans pour autant occulter que, tant collectivement qu'à titre personnel, l'avenir dépend de notre lucidité et de nos actes. Quel plus beau cadeau faire à Gresse et à nous-mêmes que de contribuer tous ensemble à un « réchauffement du climat relationnel » propice à la réussite d'une adaptation intelligemment concertée au « réchauffement climatique » ?

Tout est question d'équilibre, non ? Joyeuses fêtes à toutes et tous !

Rémi Goubé, maire

Infos pratiques

MAIRIE

Place du docteur Cuynat
04 76 34 34 34
mairie@gresse-en-vercors.fr

Du lundi au vendredi : 8h30 - 11h15

Toutes vos démarches administratives
sur RDV en dehors de ces heures.

AGENCE POSTALE

En mairie
04 76 34 31 00

Du lundi au vendredi : 8h30 - 11h15

Directeur de la publication : Rémi Goubé.
Conception et impression par nos soins. Merci
aux services municipaux et aux élus ayant
participé à ce numéro !

CONSEILS MUNICIPAUX

Les prochains Conseils Municipaux :

- **Jeudi 22 janvier à 18h30**
- **Jeudi 26 février à 18h30**

En mairie (salle du Conseil).

Manœuvres militaires

Des manœuvres militaires auront lieu sur
notre commune **du 8 au 12 décembre 2025**.
Un exercice en nocturne aura lieu durant la
semaine, aussi, ne soyez pas inquiets si vous
entendez un hélicoptère survoler notre village
de nuit. Merci de votre compréhension.

Déneigement

Suite au premier épisode de neige, le déneigement sur la commune a commencé. Durant l'année 2023, les élus avaient entamé une réflexion pour mettre en place « un Plan Neige » répondant à deux objectifs :

- Faire face aux chutes de neige parfois très abondantes.
- Prévoir un soutien en cas de problème matériel ou humain au sein de la commune.

C'est dans cet esprit que les paysans et artisans de la commune, équipés pour le déneigement ont été sollicités. Mrs. MARTIN, ARPIN-PONT ET APELOIG ont répondu favorablement, avec la signature d'une convention triennale entre les socio-professionnels et la commune.

Le déneigement de la commune, par le nombre de kilomètres à réaliser, le nombre des hameaux et la topographie, n'est pas une tâche facile mais nos agents techniques, Romain, Julien et Enzo font tout leur possible afin d'assurer prioritairement la circulation des véhicules dans de bonnes conditions puis assurer une finalisation par le déneigement des parkings et éventuellement l'évacuation de la neige. Le déneigement commence parfois à trois heures du matin et permet ainsi à chacun un déplacement sécurisé. Nous rappelons que les véhicules circulant sur notre commune doivent obligatoirement être équipés pour une circulation dans la neige et qu'il a été choisi depuis plusieurs mandats de ne plus utiliser de sel sur les routes communales afin de mieux préserver l'environnement. Lors des périodes de verglas, la pouzzolane est utilisée et constitue une alternative écologique.

Nous comptons bien entendu sur le civisme de chacun pour favoriser le travail de nos agents techniques et nous restons à votre entière disposition pour toute remarque ou suggestion visant à améliorer ce service.

→ Le CCAS s'occupe du déneigement chez les personnes âgées n'ayant pas de famille à proximité ou les personnes ayant un problème de santé ne permettant pas d'efforts physiques prolongés, afin de leur fournir un accès piéton depuis la route jusqu'à l'entrée de leur habitation. Si tel est votre cas, n'hésitez pas à vous signaler en mairie.

Dans le rétro



Cérémonie du 11 novembre

Les habitants se sont rassemblés, nombreux, pour le 11 novembre, jour anniversaire de l'armistice de 1918 et de commémoration de la victoire et de la paix. La population s'est ensuite rendue au cimetière pour un moment de recueillement à la mémoire des sapeurs-pompiers décédés pendant leur temps de service.



Sainte Barbe

Le 22 novembre, la population était invitée à célébrer la Sainte Barbe avec nos sapeurs-pompiers; invitation à laquelle a répondu positivement un grand nombre d'habitants. Une occasion pour la population de les remercier pour leur engagement au quotidien, mais aussi une occasion pour plusieurs sapeurs-pompiers de recevoir leurs nouveaux grades et certificats ! La cérémonie a été particulièrement émouvante avec la mise à l'honneur du sergent-chef Philippe Martin et de l'adjudant-chef Jean Yves Eyraud Dagany pour leurs 40 ans de service.



Communiqué de la Régie du Domaine Skiable

Dans quelques jours, nous serons à l'heure d'ouvrir le Domaine Skiable de Gresse en Vercors et de fêter ensemble le 60^{ème} anniversaire de notre station. La saison 2025-2026, avec les premières chutes de neige du mois de novembre, se prépare sereinement grâce au travail des équipes de la régie.

La réjouissance serait totale si la découverte, courant octobre, d'un problème technique sur le réducteur du télésiège n'était pas venue ternir ce joli tableau. Des opérations de démontage du dispositif et de mise en sécurité ont ainsi été réalisées courant novembre. Les pièces ont été envoyées pour expertise et diagnostic à la société POMA. La mise en œuvre des solutions de réparation pour une remise en service espérée avant la saison n'est malheureusement pas compatible avec les délais nécessaires à la fabrication de l'ensemble des pièces. De ce fait, et en transparence, nous vous informons que le télésiège ne pourra pas être exploité cet hiver. **Malgré ce désagrément, toutes les pistes du domaine skiable restent accessibles. Alors on vous attend nombreux pour profiter des joies de la glisse !**

Point d'étape : restauration des zones humides

Dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale, un travail a été initié par la commune et le Parc Naturel du Vercors (PNR) ces deux dernières années en vue de restaurer nos zones humides.

Parmi les sites recensés, on trouve une première zone située sur la propriété de M. Vallier, derrière les Dolomites sur le chemin des arbres. Il est composé de deux mares, l'une fermée et poissonneuse, l'autre libre d'accès (photo ci-dessous). M. Vallier est d'accord pour qu'elle soit nettoyée et entretenue, car elle est en train de se fermer. On pourrait imaginer un petit aménagement autour avec panneaux explicatifs et pédagogiques pour la protection de cette zone.

Plus loin, après le pont qui traverse la Daraze, il y a sur la rive droite **une deuxième zone, réduite, mais très intéressante car il s'agit d'une petite tourbière, terrain très rare dans notre commune**, et accueillant des espèces de fleurs protégées. Plusieurs actions pourraient être envisagées. Nous prenons actuellement contact avec les propriétaires afin d'envisager un fauchage des plantes pour libérer de l'espace aux petites fleurs caractéristiques ; poser une barrière légère en bois, mais durable pour l'identification de la zone ; aménager une rigole en travers du chemin pour permettre l'écoulement de l'eau qui descend de Berrièves vers les zones humides de chaque côté du chemin plutôt qu'elle ruisselle sur le chemin ; se préoccuper des remblais de chaque côté qui transforment la végétation locale et l'empêchent de prospérer ; mieux cerner le passage des gros engins de débardage ; etc. De nombreuses pistes en perspective !

Ensuite, **en aval du terrain multisports, se trouve une zone humide, bien mal en point**... Elle a servi de remblais lors de travaux à plusieurs reprises et est recouverte sur une bonne partie. Elle sert, de fait, depuis, de parking temporaire sans protection du cheminement piéton. L'endroit est particulièrement peu accueillant alors qu'il est communal. Il y avait au départ du projet (mandat de M. Benoist) l'idée d'un aménagement autour mais qui n'a pas été poursuivi.

Un devis d'expertise à RFC Conseils a été commandé pour évaluer l'étendue des travaux à effectuer pour **réhabiliter cette zone, en lien avec le PNR** : nettoyage des débris ; débroussaillage partiel pour « faire propre » ; débarrasser les déchets communaux au fond du terrain ; poursuivre l'aménagement permettant la poursuite des plantations qui avaient été entreprises avec M. Douche ; création d'un cheminement piéton le long de la Gresse ou dans la zone pour permettre aux enfants de se rendre au terrain sans longer la route ; identifier quelques places de parking et empêcher l'accès des voitures ailleurs ; terminer et nettoyer les abords du terrain multisports et éventuellement installer une table et un petit espace convivial (par ailleurs, la fente qui traverse le terrain sera réparée prochainement). Nous attendons désormais les préconisations de RFC conseils suite à leur visite.

La municipalité souhaite saluer chaleureusement le travail et l'enthousiasme de M^{me} Hortense Mermillon, en Service Civique pour le PNR sur notre territoire et dont le contrat prend fin, et à la remercier. Ces dossiers lui doivent beaucoup !



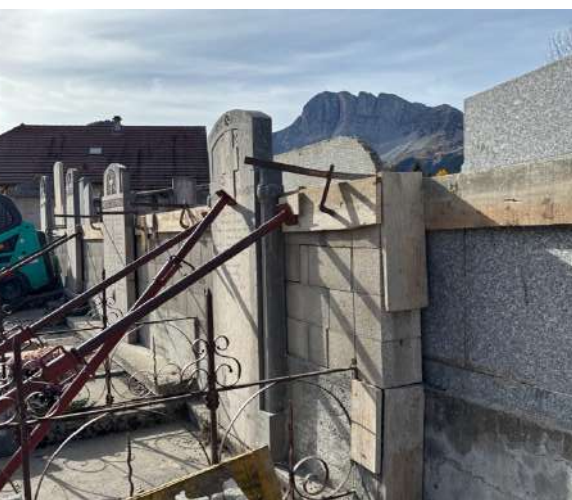
La mare avant



... et après !

Chantiers de remise en état

Le 6 et 7 novembre, deux chantiers participatifs organisés avec le PNR et la LPO ont permis de remettre en état la mare de l'Odyssée verte et la mare de M. Vallier (photo ci-contre). Merci aux bénévoles !



Zoom sur les travaux

Le mur du cimetière en cours de réfection

Les travaux engagés au cimetière (mur en très mauvais état qui a commencé à s'effondrer) sont en cours d'achèvement. Le crépi sera fait dès lors que la météo sera favorable. Nous attirons votre attention pour le respect du tri des déchets :

- Un container est à disposition pour les déchets verts
- Un container pour les emballages, pots en plastique, fleurs artificielles
- Les pots en grès doivent être jetés en déchetterie

Les travaux de voirie sur la route du Grand Veymont en pause suite aux chutes de neige

Des travaux de réfection de la bande piétonne ont débuté entre le village et le tourne-à-gauche menant soit route de Pierre Blanche, soit vers la station. Il s'agit de stabiliser et renforcer le support et de garantir ainsi une qualité de viabilité suffisante pour permettre aux piétons, poussettes et fauteuils de se déplacer « confortablement », en toute sécurité et par tout temps.

Les premières chutes de neige n'ont pas permis d'achever les travaux, **qui reprendront dès que les conditions le permettront.**

Église : les travaux de toiture programmés pour 2026

Début novembre, le Conseil municipal a voté en faveur de la deuxième tranche de travaux de l'église, qui concernent la toiture de la nef et de la chapelle Nord. Les premiers travaux terminés fin 2024 (maçonnerie, toiture derrière le clocher, traitement de mûre dans la sacristie, électricité et chauffage), pour un coût de 186 954,09 € HT, ont été financés :

- pour 34 000,00 € par une subvention du département
- pour 39 500,00 € par une subvention de la région
- pour 37 390,82 € par la commune de Gresse en Vercors
- pour 76 063,27 € par la collecte de dons organisée par la Fondation du patrimoine.

Les prochains travaux prévus pour 2026, pour un coût de 397 000,00 € HT, seront financés :

- pour 180 000,00 € par la collecte de dons à la fondation du patrimoine
- pour 81 000,00 € par la commune de Gresse en Vercors
- et des subventions ont été demandées (DETR, Crédit Agricole) pour les 136 000,00 € restants.

Ouverture au public

Comme il nous a paru nécessaire de permettre l'accès à tous de l'église, une convention a été signée entre la commune, propriétaire, et le diocèse, affectataire de l'église. **Ainsi l'église sera ouverte en journée et au mieux tous les jours.**

Un point sur divers autres projets

- Un travail de fond est en cours pour **explorer toutes les opportunités pour l'avenir du bâtiment C1** (au sein des Dolomites, acheté par la commune en 2024), avec la prise de contacts institutionnels, et de rencontres en découlant.
- Aux Dolomites, seront réalisés **des travaux de drainage de la place des Dolomites, afin notamment de traiter les problèmes d'infiltration que connaît le bâtiment C1 avant d'envisager sa réhabilitation.**
- **Observatoire Astrièves** : la réflexion se poursuit avec l'association et le Parc sur l'agrandissement de l'observatoire.
- **Odyssée Verte** : toujours avec le Parc, la commune explore un projet de renouvellement du parcours.
- **Groupe de travail « Inspiration Vercors »** : la commune participe activement à ce travail avec les communes voisines pour réfléchir à la transition des stations.

Vie du village

Les rencontres institutionnelles se poursuivent pour anticiper les rentrées scolaires à venir

Le sujet de l'école et de l'avenir de Gresse préoccupe tous les habitants. Force est de constater que pour le moment, comme depuis plusieurs années, les logements sociaux de Gresse ne trouvent pas preneurs. Clairement, les familles sont réticentes à venir habiter « si loin », « en montagne » et postulent pour des logements plus près de l'agglomération. Pour illustration : une famille nombreuse devait arriver en novembre, elle s'est désistée au dernier moment. Renseignements pris, il semble que tout l'immobilier rencontre la même tendance, et pas seulement dans notre commune. La baisse d'effectifs dans les écoles est également sensible dans les communes alentour.

Nous poursuivons les démarches et la réflexion sur toutes les hypothèses d'avenir - à court et moyen termes - y compris en concertation avec les communes du canton Nord, avec en tête, concernant la rentrée prochaine, les prochaines étapes de la carte scolaire. A cet égard, un point régulier est organisé avec M^{me} Daïan, directrice ; une rencontre a eu lieu en juin avec M. Gros, Directeur Académique des Services de l'Éducation nationale de l'Isère et, dans la continuité, des contacts périodiques se tiennent avec M. Phanatzis, Inspecteur de circonscription ; une rencontre s'est tenue au printemps avec les responsables du service logement de la Com-com et de la SDH avec visite des locaux et contacts réguliers depuis sur les dossiers en cours ; et des points se tiennent avec les employées communales pour une meilleure lisibilité des possibilités à Gresse.

Pour dire les choses clairement : sans pour autant en faire une fatalité contre laquelle on ne peut rien, il est fort peu probable que Gresse bénéficie encore de deux classes à la rentrée 2026. Aussi est-il de notre responsabilité de prendre, le moment venu, la meilleure décision provisoire pour donner toutes ses chances à l'avenir de notre école ; d'où ce travail de rencontres pour anticiper ces possibilités.

Élections municipales 2026 *Les nouvelles règles à connaître !*

En mai 2025, est entrée en vigueur une loi qui réforme le mode de scrutin pour les élections municipales. Elle sera applicable pour les élections du 15 et 22 mars 2026. Deux nouveautés importantes :

- ⇒ **La constitution d'une liste est obligatoire** (il n'est plus possible de déposer une candidature individuelle) ;
- ⇒ Cette liste doit respecter la **parité**.

⚠ En conséquence, le panachage, c'est-à-dire le raturage ou l'ajout de certains noms sur le bulletin de vote ne sera plus possible à compter de mars 2026, au risque de rendre le bulletin nul !

A savoir également :

- S'il y a une seule liste de candidats : la liste obtient la totalité des sièges au Conseil Municipal dès le 1^{er} tour de scrutin (le 2^{ème} tour n'est pas organisé).
- S'il y a plusieurs listes : la liste qui a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés reçoit un nombre de sièges égal à la moitié du nombre de sièges à pourvoir arrondi à l'entier supérieur (prime majoritaire). Les autres sièges sont répartis entre les listes à la proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne.
- Si aucune liste n'a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés au 1^{er} tour, il est procédé à un 2^{ème} tour.
- Une fois les conseillers municipaux élus, l'élection des adjoints devra respecter la parité.

Plan communal de sauvegarde

Le plan communal de sauvegarde (PCS) de la commune a été finalisé. Il s'agit de s'organiser en matière de prévention des risques et de gestion des crises associées. Il doit permettre de gérer les différentes phases d'un événement de sécurité civile : l'urgence, le post-urgence et le retour à la normale. **Le PCS est consultable en mairie.**

Finalisation du DICRIM

En parallèle au PCS, nous avons établi le document d'information communal des risques (DICRIM). Le DICRIM reprend les informations transmises par le préfet dans le cadre du dossier départemental des risques majeurs (DDRM). **Le DICRIM vous a été distribué mais vous pouvez aussi le consulter sur le site de la commune.** Il est également à votre disposition à la mairie.

Actualités du CCAS

Rappel : Dégrèvement sur la taxe d'ordures ménagères

Sur présentation de la facture de l'année 2025 et du dernier avis de non-imposition, les couples ou personnes vivant seules peuvent bénéficier d'une remise de 50 % sur la facture d'ordures ménagères.

Repas annuel des anciens

Il aura lieu le jeudi 22 janvier 2026 au Restaurant « LA CHICHOLIERE ». Il s'adresse aux personnes de plus de 65 ans et habitant à l'année sur Gresse. Vous recevrez prochainement le menu et le bulletin d'inscription. Merci de vous rapprocher de la mairie si vous ne les recevez pas d'ici début janvier.

Portage des repas

Grâce au soutien des restaurateurs de Gresse, pendant les vacances d'hiver de notre zone, les repas seront élaborés sur la commune. L'expérience engagée dès l'été 2024 nous a montré un double avantage : un service de qualité et de proximité et un gain de temps pour nos équipes qui, durant cette période, n'ont pas à faire l'aller - retour jusqu'à Monestier.

Hors vacances scolaires, nous avons aussi externalisé le transport des repas du mercredi. Ceci entrant dans le cadre d'une réflexion en cours sur les moyens de déplacement depuis notre commune.

Recensement

Le recensement de la population de la commune débutera le 15 janvier 2026 et durera 4 semaines.

Le 15 ou le 16 janvier vous recevrez un courrier explicatif. Puis, les agents recenseurs viendront à votre rencontre.

Le recensement de la population est important car il permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et sur les logements.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent, par exemple, de déterminer la participation de l'État au budget de notre commune, de définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin de la commune ou d'identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs.

Mise à jour du PPMS de l'école

Le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) est un document opérationnel qui permet d'assurer la sécurité des personnes présentes dans l'école dès lors que survient un événement majeur et en attendant l'arrivée des secours.

Le PPMS vient lui aussi d'être remis à jour en lien avec la directrice de l'école et suivant les consignes de l'Éducation nationale.

Nous avons aussi constitué deux malles de secours spécifiques au PPMS et en avons profité pour refaire toutes les trousse de secours de la commune.



Événements



Festival Bien l'Bourgeon 2026 : le programme se dessine !

Après une première belle édition en mai 2025, le festival fait son retour à Gresse le 3/4/5 juillet 2026. En voici un avant-goût avec les artistes d'ores et déjà confirmés !

Ainsi, le 3 juillet, monteront sur scène **Kery James** (France/Haïti : rap) et **Acid Arab** (France : électro orientale). Le lendemain, ce sera le tour des groupes **Les Wampas** (France : punk rock), **Les Fatals Picards** (France : chansons rock), **Les Vulves Assassines** (France : électro punk) et de **Planète boom boom** (France : chansons électro).

Enfin, le 5 juillet, le public retrouvera le **Shubiao Quartet** (Grenoble/Mongolie : transe mongole), ainsi que **Mariam en tournée hommage à Amadou** (Mali : chansons), **Oxmo Puccino** (France/Mali : chansons rap) ou encore **Anaïs Rosso** (chansons pop blues).

En journée, auront lieu des **spectacles de contes / théâtre / musique** pour les familles, des **concerts de musiques classiques** en forêt, des **balades ornithologiques/entomologistes/herboristes**, des **balades artistiques** en forêt, des **expositions photos** des forêts du Vercors, des **ateliers bois**, des jeux en bois pour enfants, des **tables rondes** sur des sujets comme Arbres et arbustes de chez nous, biologie des forêts, partage des usages en forêt, gestion de la forêt, forêt et réchauffement climatique, biodiversités et naturalisme. Nous aurons aussi des **projections**. Tout en lien avec les forêts !

Des pots d'accueil seront organisés les dimanches des vacances de Noël et de février. L'occasion de partager le pot d'amitié et de découvrir les activités proposées durant la semaine !

→ Retrouvez l'agenda complet et le livret d'accueil sur gresse-en-vercors.fr

